

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée
Commission Thématique N°3 :
Erosion des sols

Compte rendu de la réunion du 01 juillet 2015
Salle du conseil de la Mairie de St Leger

Etaient présents :

Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.
Mr BLONDEL Michel, Président de la Commission Thématique N°3 et Maire de Saint-Léger.
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Mr LEFEBVRE Jean-Pierre, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr THUILLIER Fernand, Ervillers.

Absents, excusés :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr AUCHART Ernest, Maire d'Hannescamps.
Mr AVRONSART Jean, Conseiller Municipal de Wancourt.
Mr BLONDEL Jean-François, représentant le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-le-Preux.
Mr BULOT Christian, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Mme CALVES-MAEZ Caroline, représentant la DREAL Nord-Pas-de-Calais.
Mme CIGLIANA Sylviane, représentant la DDTM du Nord.
Mme COMELLI Renée, Maire de Pelves.
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr COURTECUISSÉ André, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Mr COURTECUISSÉ Edouard, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Mr DANIEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais.
Mr DE REU Bernard, Maire d'Achiet-le-Grand.
Mr DELAMBRE Henri, représentant le Comité Sensée Environnement MNLE.
Mr DELATTRE Dominique, Maire Adjoint de Saint-Martin-sur-Cojeul.
Mr DENOYELLE Maxime, représentant la Communauté de Communes la Porte des Vallées.
Mr DERANCOURT François, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté de Communes du Douaisis.
Mr DOLLET Michel, Maire de Boiry-Becquerelle.
Mr DOUAY Claude, Conseiller Municipal de Boiry-Sainte-Rictrude.

Mr DUBOY Frédéric, Conseiller Municipal d'Haynecourt.
Mr DUE Gérard, Vice Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois.
Mr DUMINIL Philippe, Adjoint au Maire de Guémappe.
Mr DURIEZ Régis, représentant le MNLE.
Mme ELLUIN Béatrice, Conseillère Municipale de Croisilles.
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mr FONTAINE Laurent, représentant la Communauté de Communes du Sud-Artois.
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Mr HARY Jérôme, Conseiller Municipal d'Abancourt.
Mr HENNEBICQ Michel, représentant la FDSEA.
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.
Mr HOUBART Fabrique, Communauté de Communes du Sud-Artois.
Mr HOUBRON Pierre, représentant la Fédération de Chasse du Pas-de-Calais.
Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr LALOUX Vincent, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Mr LEBLANC Jean-Claude, Conseiller Municipal de Beaumetz-les-Cambrai.
Mme LEBORGNE Aurélie, représentant la Chambre de l'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Mr LECOUFFE Julien, représentant le GRDA du Ternois Ouest.
Mme LEDDA Carole, représentant la Direction du Développement local.
Mme LEFEBVRE Delphine, représentant la Communauté de Communes la Porte des Vallées.
M LEJOSNE Hervé, représentant le Syndicat des propriétaires agricoles-exploitants.
Mr LELEU Régis, Maire de Béhagnies.
Mme LEMAIRE Edmonde, Adjointe au Maire d'Ervillers.
Mr LESTOCARD Jean-Pierre, Maire de Baralle.
Mr LEVEQUE Jean, représentant le Comité Sensée Environnement, MNLE.
Mr LOCQUET Michel, Conseiller Municipal de Féchain.
Mr MARMUSE Vincent, représentant le SETA de Bapaume.
Mr MAROUSE Jean-Louis, représentant l'ONEMA.
Mr MONTAGNE Michel, Maire de Wancourt.
Mr PETIT Jacques, Conseiller Municipal de Marquion.
Mme PICQUE Odile, représentant l'association du MNLE.
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont.
Mr REBOUT Mathieu, Conseiller Municipal de Croisilles.
Mr RENARD Jean-Marc, Conseiller Municipal de Marcq-en-Ostrevent.
Mr ROBIQUET Christophe, Conseiller Municipal de Beugnâtre.
Mr SEROUX Michel, Président de la Communauté de Communes la Porte des Vallées.
Mr TANTART Eric, Conseiller Municipal de Croisilles et Président de l'AFR.
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.
Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.
Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mme VINIACOURT Béatrice, Conseillère Municipale de Monchecourt.
Mr WEEXSTEEN Jacques, Maire de Beugnâtre.

Mr BLONDEL Michel introduit la réunion en remerciant les participants et cède ensuite la parole à Mme BLIN Céline.

Mme BLIN Céline rappelle que la précédente série de commissions thématiques a permis de présenter les principaux points de l'état des lieux (état initial, diagnostic et scénario tendanciel) et les enjeux, orientations et mesures du document du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD). La présente réunion va consister à travailler sur le détail des mesures du PAGD en rapport avec la thématique de la commission.

La présentation est jointe en annexe.

Mr BLONDEL Michel demande si la mesure O12-M1 s'applique aussi aux particuliers.

Mme BLIN Céline répond que oui car à partir du moment où la mesure est inscrite dans les documents d'urbanisme de la commune, elle s'applique alors à tous les particuliers habitant le territoire communal.

Mr BLONDEL Michel veut savoir si la mesure O12-M2 sur la réalisation de zonage des eaux pluviales sur la commune doit être suivie de travaux. Il pense en effet qu'une fois l'étude réalisée, la commune ne peut plus financièrement assurer tout de suite les travaux.

Mme BLIN Céline explique que les travaux ne sont pas obligatoires après la réalisation d'un zonage pluvial. C'est plutôt une connaissance des écoulements sur la commune qui pourra être utilisée pour adapter les futurs travaux à cette problématique.

Mr LEFEBVRE Jean-Pierre informe que les actions pouvant être mises en place pour limiter les ruissellements et l'érosion sont tout d'abord un travail avec les agriculteurs pour modifier certaines de leurs techniques culturales, ensuite des techniques d'hydrauliques douces qui peuvent être installées en priorité en haut de pente puis progressivement vers le bas de la pente. Ces aménagements doux coutent environ 150 euros par hectare.

Mr BLONDEL Michel pose la question de la surface minimale des zones inondables à prendre en compte dans les documents d'urbanisme comme le demande la mesure O12-M3.

Mme BLIN Céline précise que toutes les zones inondables doivent être cartographiées et faire l'objet de règles particulières dans les documents d'urbanisme, quelque soit la taille de la zone inondable.

Mr GLACET Jean-Marie demande s'il y a des Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) sur le bassin versant de la Sensée.

Mme BLIN Céline explique qu'il y a 38 communes en PPRn prescrit (c'est-à-dire non soumises à un règlement à l'inverse des PPRn inscrits).

Mr LEFEBVRE Jean-Pierre trouve que le délai de deux ans donné par la mesure O13-M1 pour réaliser un Plan Communal de Sauvegarde après l'approbation d'un PPRn est un peu court. Il revient sur la nécessité de réactualiser régulièrement le PCS.

Mr BLONDEL Michel explique que les notaires donnent aux nouveaux propriétaires une note d'informations sur les risques lors d'une vente, pour répondre à la mesure O13-M2.

Mr GLACET Jean-Marie à propos de la mesure O13-M4 souhaite savoir s'il existe une cartographie des zones inondables sur le territoire de la Sensée.

Mme BLIN Céline répond qu'à sa connaissance non. Seul le Cojeul a fait l'objet d'une étude sur les remontées d'eau de nappe.

Mr BLONDEL Michel informe que sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Arrageois, cette étude a été réalisée. Il précise qu'elle permet d'apporter des solutions pour faire face aux inondations mais pas comment remédier le problème à la source.

Mr LEFEBVRE Jean-Pierre demande si la mesure s'applique aux entreprises qui vont s'installer ou qui sont déjà sur place.

Mme BLIN Céline explique que c'est pour les deux cas.

Mr LEFEBVRE Jean-Pierre précise alors qu'il est intéressant que les entreprises y réfléchissent en même temps que la construction notamment pour éviter des installations mal conçues.

Au sujet de la mesure O14-M1, il souhaite que l'on sépare dans le titre et dans le texte, les techniques naturelles de celles plus artificielles.

Mr THUILLIER Fernand remarque que les chaussées sont maintenant des gouttières à ciel ouvert du fait que les fossés disparaissent sur les nationales et les départementales suite aux travaux de voiries.

Mr BLONDEL Michel est d'accord car les nouveaux travaux de voiries sont réalisés sans emprise supplémentaire. Les fossés ne peuvent plus jouer leur rôle sur les ruissellements et la rétention de l'eau.

Mr LEFEBVRE Jean-Pierre informe que 20 000 hectares seront à urbaniser (lotissement, zones industrielles et commerciales) dans les prochaines années.

En ce qui concerne la mesure O14-M3, il précise que ce n'est pas toutes les haies qui vont permettre de lutter contre l'érosion car elles doivent répondre à certaines caractéristiques. Certaines haies ne doivent donc pas être intégrées dans les documents d'urbanisme au titre de la lutte contre l'érosion.

Pour la mesure O14-M4 sur la modification des pratiques culturales pour lutter contre le ruissellement, il cite l'assolement des parcelles, l'utilisation de la barbutieuse pour les pommes de terre, la mise en place de fascine... et fait remarquer que ces techniques sont difficiles à mettre en place.

A propos de la mesure O14-M5, il ajoute que les communes qui font le diagnostic sur le réseau de fossé de leur territoire, finissent avec un kilométrage de fossé important à entretenir et donc s'arrêtent souvent au diagnostic. De plus, les fossés sans distance de protection (d'environ 1 m) avec la route, finissent par disparaître avec le passage des camions et des moissonneuses qui vont tasser la berge.

Mr GLACET Jean-Marie expose les risques d'inondations possibles sur le bassin versant de la Sensée que sont les coulées de boue et les inondations par remontée de nappe.

Mr LEFEBVRE Jean-Pierre ajouterait « dans le cadre de la GEMAPI » aux mesures O15-M1 et O15-M2.

Mr BLONDEL Michel remercie les personnes présentes pour leur participation et conclut ensuite la réunion.